



Présentation de la DAAF

de La Réunion

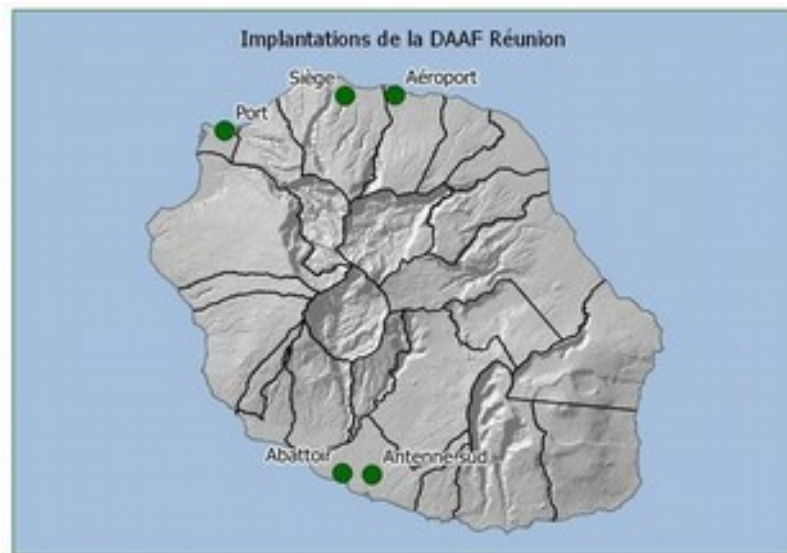


PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION

Présente sur 5 sites

Siège : BD de la Providence à St-Denis
Antenne sud : 1 Chemin de l'Irat à St-Pierre
Aéroport Rolland Garros
Port Est
Abattoir de St-Pierre

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est un service déconcentré de l'État placé sous l'autorité du Préfet excepté pour les missions concernant l'enseignement agricole.



La Direction

Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques nationales et européennes en matière économique, sociale et environnementale de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts, la direction de la DAAF veille notamment à la promotion des pratiques agricoles préservant la santé publique, la sécurité sanitaire des aliments, l'environnement et le bien-être animal.

Elle coordonne les actions interministérielles comme par exemple la protection et la gestion des espaces agricoles et forestières.

La direction a aussi en charge la coopération régionale et la communication externe.

Contact

0262 308989

Courriel :
daaf974.agriculture.gouv.fr

Consulter notre site internet :
www.daaf974.agriculture.gouv.fr

Le SEAF, Service de l'Économie Agricole et des Filières s'organise autour de 3 pôles :

Le pôle **marchés et filières**, est l'interlocuteur économique des filières organisées, des « metteurs en marché » et des transformateurs, des porteurs de la politique de l'emploi en agriculture. Il mène des missions pour le compte des établissements publics du ministère que sont l'agence de services et de paiement (ASP), France Mer, l'office de développement de l'économie agricole des DOM (ODEADOM) et l'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE). Il coordonne le projet des filières agricoles (*canne, productions végétales et productions animales*).

Le pôle **aides directes et subventions individuelles** est l'interlocuteur principal des exploitants agricoles, en charge de la mise en œuvre des différents dispositifs d'aides et de subventions à destination des exploitations agricoles et des industries agro-alimentaires au titre du premier et du deuxième pilier de la PAC.



Replantation de canne

Ainsi, sont gérées les aides PAC ICHN (Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels) - les primes animales, les aides à la canne à sucre et les subventions aux investissements dans le cadre du FEADER. Enfin, le pôle a aussi la charge de la gestion des calamités agricoles qui sont financées dans les DOM par le Fonds de Secours géré par le ministère des Outre-mer.

Le pôle **installation, contrôle des structures et emplois** intervient sur différentes thématiques :

- les autorisations d'exploiter,
- l'installation des jeunes agriculteurs (*dispositifs Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA), Accompagnement à l'installation transmission en agriculture (AITA), Répertoire Départ-Installation (RDI), Point Accueil Installation...*),
- la transmission des exploitations (*repérage et accompagnement des cédants, ...*),
- la modernisation des exploitations agricoles (dispositif Approche Globale pour l'Exploitation Agricole (AGEA ex PGE : Projet global d'exploitation),
- le redressement des entreprises agricoles (dispositif agridiff),

- le contrôle des structures,
- le statut du fermage,
- les sociétés civiles agricoles (*suivi des GAEC*),
- le morcellement des terres agricoles (*procédure de division volontaire parcellaire*).

Le SALIM, service de l'alimentation est organisé en trois pôles et une mission transversale.

Le **pôle production primaire** comprend 2 unités :

L'unité **santé et protection animale** traite des animaux de rente, animaux domestiques, faune sauvage captive.

- S'assure de la bonne santé des animaux (*impacts économiques de certaines maladies*) et concourt à préserver la santé humaine en luttant contre les zoonoses.



Elevage dans les hauts de l'Ouest

- Veille au respect du bon entretien des animaux par l'application des normes bien être, ainsi qu'à la protection de la faune sauvage captive.
- Gère le plan de lutte contre les épizooties majeures (*plan ORSEC*), ainsi que le contrôle des fabricants d'alimentations animales.

L'unité **santé des végétaux**

- Pilote le plan ECOPHYTO décliné régionalement, comprenant des actions afin de réduire et améliorer l'utilisation des traitements phytosanitaires dans les cultures et faciliter le recours à des mesures alternatives comme la lutte biologique,
- Réalise des contrôles afin de vérifier le respect de la bonne utilisation des produits phytopharmaceutiques chez les distributeurs, les applicateurs et les utilisateurs tout en promouvant des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement,



- Met en œuvre la surveillance biologique du territoire vis à vis des organismes nuisibles aux végétaux, impactant notamment les productions tant vivrières qu'ornementales.

Le **pôle sécurité et offre alimentaire** est chargé, d'une part, du suivi de la sécurité sanitaire des aliments, et d'autre part de la mise en œuvre locale de la politique de l'alimentation.



- L'unité "**inspection en abattoirs**" est chargée du contrôle individuel « ante mortem » et « post mortem » des animaux de boucherie et des carcasses destinées à être livrées à la consommation humaine ainsi que des conditions d'abattage (hygiène, traçabilité et protection animale). Une inspection des abattoirs de volailles et lagomorphes est également assurée.

- L'unité "**inspection hors abattoir**" réalise les inspections dans les entreprises agroalimentaires mettant sur le marché des denrées animales ou d'origine animale (*viandes et produits à base de viande, lait et produits laitiers, œufs et ovo-produits, poissons et produits de la pêche, miel*), ainsi qu'en restauration collective à caractère social (*restauration scolaire, universitaire, médico-sociale, pénitentiaire, etc.*). Ses agents instruisent par ailleurs les dossiers d'agrément ou demandes de dérogation des entreprises qui gèrent les alertes alimentaires pouvant survenir dans ces secteurs d'activité.
- L'unité **offre alimentaire** est chargée de mettre en place le Plan Régional de l'Alimentation (*axe II du Programme Alimentation Activités Nutrition Santé local*). L'objectif est de soutenir des projets locaux en cohérence avec les quatre priorités du Programme National pour l'Alimentation : la justice sociale, l'éducation alimentaire de la jeunesse, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et, l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire.

Elle est également chargée du contrôle de la qualité nutritionnelle des

repas servis dans le cadre de la restauration scolaire.

Le **pôle échange et inspection aux frontières** est chargé de réaliser les contrôles à l'importation, dans les domaines vétérinaire et phytosanitaire, ainsi que la certification à l'exportation pour les animaux vivants, les denrées animales et d'origine animale, et les végétaux.

Dans le domaine import vétérinaire, les contrôles concernent, les denrées animales et les animaux vivants importés de pays tiers pour l'aéroport.



Contrôle de la MEVEP

Ces contrôles vétérinaires aboutissent à la délivrance d'un DVCE (document vétérinaire commun d'entrée), qui permet ensuite le dédouanement du lot et sa mise en libre pratique. En cas de non-conformité, le refoulement ou la destruction du lot peuvent être ordonnés.

Dans le domaine de l'import phytosanitaire, les contrôles concernent, sur les mêmes sites, tout végétal, produit végétal voire autre produit concerné par la réglementation phytosanitaire, introduit à La Réunion, en provenance de pays tiers, mais également de l'union européenne ou de la métropole. En effet, les problématiques liées aux organismes nuisibles sont spécifiques dans les DOM, et un arrêté préfectoral (*n° 2011-1479*

du 30 septembre 2011 modifié) réglemente les introductions de végétaux à La Réunion.

D'autres types de contrôles sont aussi menés par le PEIF, notamment le contrôle des navires de pêche comme les navires usines de la pêche australe (*légine*) et les débarques et inspection sanitaire des navires.

Par ailleurs, le SALIM est en charge de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

La Mission d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires (MEVeP)

La MEVeP est chargée des enquêtes administratives et judiciaires dans les domaines de la santé publique vétérinaire, de l'alimentation et de la protection des végétaux. Elle a pour mission de contrôler la remise directe au consommateur, lutter contre la délinquance sanitaire, de participer à la lutte contre les vols agricoles, d'effectuer en relation avec la douane le contrôle des importations ou introductions dans le bagages

des passagers aériens, d'effectuer le contrôle des transports routiers de denrées et de contrôler la distribution des intrants. Elle inscrit son action dans un partenariat quotidien avec les forces de l'ordre et les autorités judiciaires et les autres administrations. Elle travaille avec les 3 autres pôles du Salim.

Le STI, service des territoires et de l'innovation porte les actions transversales relatives à la protection des terres agricole, la promotion de l'agriculture durable et la gestion des fonds du FEADER.

Il s'articule autour de 3 pôles :

Le **pôle protection des terres agricoles** a pour principales missions la



Préservation des terres agricoles

protection et la mise en valeur des terres agricoles, via l'animation de la Commission départementale de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers (CDPENAF), le suivi des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement en veillant au respect du principe de compensation, l'instruction des permis de construire en zone agricole, la mise en œuvre de la procédure "terres incultes" et le suivi de la SAFER .

Le **pôle agriculture durable** apporte une expertise diversifiée pour de bonnes pratiques agricoles et des mesures agro-environnementales climatiques adaptées aux milieux, en lien avec les partenaires de la recherche et de l'innovation, (*CIRAD et pôle de compétitivité,...*). Il intervient dans les domaines liant l'agriculture et l'environnement, notamment pour une meilleure gestion des matières résiduaire organiques, un développement d'une irrigation raisonnée et une approche durable de l'énergie dans les exploitations agricoles.

Le **pôle Europe et financements** assure la coordination des fonds européens et des contreparties nationales pour les dispositifs financiers instruits par la DAAF et notamment dans le cadre du PDRR 2014-2020

Le STI gère également la politique forestière (*projet de filière forêt bois*) de défense contre les incendies, le développement et l'animation des territoires ruraux : voiries rurales, suivi des dossiers Parc national,

chartes agricoles.

Le SFD - Service Formation et développement

Sous l'autorité du ministère chargé de l'agriculture, le DAAF remplit des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducative de l'enseignement technique agricole ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent. Il exerce à ce titre l'autorité académique.

Le SFD organise aussi les examens de l'enseignement technique, il anime les établissements publics de formation.

À La Réunion, l'enseignement technique agricole est le fait de :



Agrofert'île 2016

- 2 Établissements Publics Locaux (EPL), ceux de St Paul et St Joseph qui regroupent chacun un lycée agricole, un centre de formation d'apprentis agricole (CFAA), un centre de formation continue pour adultes (CFPPA), et une exploitation agricole.
- 7 établissements privés (1 lycée privé à Sainte-Suzanne, 6 établissements appartenant au réseau des MFR (5 Maisons Familiales et Rurales et un centre de formation professionnelle)).

L'enseignement agricole propose des formations dans le domaine de la production agricole, bien sur, mais aussi dans la gestion et la protection de l'environnement, les travaux paysagers, l'agroalimentaire, la commercialisation des produits agricoles, les services en milieu rural.

Les missions du SFD portent notamment sur le :

- Contrôle de la délivrance des diplômes et des titres,
- Veille au respect des contenus et des objectifs des programmes d'enseignement,
- l'instruction et la délivrance des dérogations relatives à l'entrée en formation (Habiler les organismes à la délivrance des titres et diplômes,
- Participe aux actions d'orientations des élèves,
- Organise les moyens humains et financiers des établissements

- d'enseignement,
- Organise et gère les examens (organisation des centres, diffusion des sujets, convocation des examinateurs, gestion des corrections, gestion et publication des résultats, suivi financier, édition et diffusion des diplômes,
- Gère les bourses de l'enseignement secondaire et du fonds social lycéen : instruction des dossiers, établissement des notifications, mise en paiement et suivi financier,
- Élabore et pilote l'exécution du Projet régional de l'enseignement agricole,
- Assure le suivi des personnels des établissements d'enseignement.

Le **SISE, Service de l'information statistique et économique** est chargé de collecter de la donnée, administrative ou par le biais d'enquêtes de terrain, afin de répondre au besoin de connaissance des filières agricoles et de prospective.



Publication du SISE:AGRESTE

Le SISE produit des analyses et des études économiques portant sur l'ensemble des thématiques relevant de la compétence du Ministère chargé de l'agriculture, dans l'objectif d'accompagner le développement des filières et de faciliter le pilotage des politiques publiques.

Le SISE conduit ainsi le programme national d'enquêtes statistiques, ainsi que la collecte de données comptables dans le cadre du réseau d'information comptable agricole (RICA).

Il réalise également une collecte et un suivi des prix des produits agricoles, principalement les fruits et légumes, mais aussi les œufs, viandes, fleurs. Les mercuriales sont produites deux fois par semaine pour le marché de gros et une fois par semaine pour les marchés forains et les GMS.

Le SISE produit des analyses et des études portant sur l'ensemble des filières agricoles. Ces travaux peuvent donner lieu à des analyses internes visant à faciliter le pilotage des politiques publiques, mais aussi à des publications destinées au grand public sous la marque Agreste.

Enfin, le SISE dispose d'un système d'information géographique complet

permettant de territorialiser l'ensemble des études et analyses produites.

Le SG, Secrétariat Général est présent sur 2 sites. Il est chargé de la gestion interne de la DAAF et de ses sites.

Pilotage des moyens

Le secrétariat général contribue à la préparation et à la conduite du dialogue de gestion stratégique avec le préfet. Il pilote les dialogues de gestion techniques avec les services du MAA concernant les budgets opérationnels de programme (BOP) suivants :

- 215 - Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
- 143 - Enseignement Agricole
- 206 - Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
- 149 - Agriculture, Forêt



Accueil de la DAAF site de Saint-Denis

Gestion des ressources humaines

Le périmètre de la Gestion des ressources humaines recouvre les agents de la DAAF et en 2° niveau les personnels des EPL. Elle consiste en la gestion statutaire des agents, ainsi que la gestion des dispositifs communs tels que la médecine de prévention, l'avancement, les primes, la mobilité, la formation continue, la gestion du temps.

La gestion des ressources humaines s'effectue dans le cadre d'un dialogue social programmé annuellement (une trentaine de réunion par an).

Formation continue

La DAAF anime, pilote et met en œuvre le dispositif de formation continue pour les agents de la DAAF et des EPL de Saint Paul et Saint Joseph. Elle construit le Document Régional de Formation (DRF) en lien avec les chefs de service de la DAAF, les EPL, en tenant compte des avis de la représentation du personnel. Elle évalue l'exécution du DRF.

Des formations transverses sont organisées conjointement avec la plateforme RH préfecture.

Accueil - Logistique - Immobilier

La DAAF est répartie sur 5 sites et est responsable de la gestion des locaux sur 2 d'entre eux : Saint-Denis et Saint-Pierre. La gestion immobilière, regroupe l'entretien courant, les vérifications

réglementaires, les travaux d'aménagement ou de rénovation.

Finances

Le secrétariat général met en œuvre les budgets des BOP 215, 206 et 149. Le BOP 143 est mis en œuvre essentiellement par le SFD. Il programme les dépenses des BOP 215 et 206.

Santé Sécurité au Travail

La santé Sécurité au travail revêt une importance particulière à la DAAF, elle est animée par un conseiller de prévention et 4 assistants de prévention qui assurent une veille sur chaque site. Le travail en cours concerne la mise à jour et mise en œuvre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels sur les 5 sites de la DAAF, ainsi que la mise en œuvre du Plan de Prévention des Risques Psychosociaux.

Système d' information

l'Équipe informatique, gère le réseau inter et intra-site, les postes de travail, les applications nationales, locales et bureautiques installées sur les postes de travail des 5 sites de la DAAF. Elle pilote également le développement de l'application destinée à remplacer Arcanne.

Communication

Le SG gère la communication interne et notamment les sites internet et intranet de la DAAF.

